

N° 11-621-m2016101 au catalogue

ISSN 1707-0511

ISBN 978-0-660-06546-5

## Analyse en bref

# Commerce de détail en ligne au Canada



Date de diffusion : le 14 novembre 2016



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

**Programme des services de dépôt**

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Commerce de détail en ligne au Canada

## Aperçu

Une nouvelle série de données mesurant les ventes au détail en ligne des **détaillants établis au Canada** sera incluse dans la publication de l'Enquête mensuelle sur le commerce de détail (EMCD) à partir du mois de référence de septembre 2016. Cette série commence au mois de référence de janvier 2016 et est disponible au niveau national du secteur des ventes au détail.

Jusqu'à présent, Statistique Canada mesurait annuellement les ventes en ligne effectuées par les détaillants canadiens. Cependant, puisqu'un nombre toujours croissant de consommateurs effectuent leurs achats de biens et de services en ligne, il est devenu de plus en plus important d'effectuer un suivi de cette variable plus fréquemment.

Les questions et réponses suivantes répondront à plusieurs problèmes de concepts et de classification liés aux mesures des ventes au détail en ligne effectuées par des détaillants canadiens.

## Que sont les ventes au détail en ligne?

Dans le cadre de l'EMCD, les ventes au détail en ligne désignent toutes les ventes de biens et de services pour lesquelles la commande est reçue et l'engagement de l'achat ont lieu sur Internet, même si le paiement est effectué par un autre moyen. Cela comprend les commandes effectuées sur une page Web, au moyen d'un site extranet ou par un échange de données électroniques sur Internet.

Il est important de distinguer l'**achat** de biens et de services en ligne par des consommateurs canadiens et la **vente** de biens et de services au détail en ligne par des détaillants canadiens. La mesure des ventes au détail en ligne dans le cadre de l'EMCD est une estimation des ventes effectuées en ligne par des détaillants canadiens, que ce soit auprès de consommateurs du pays ou étrangers. Elle n'inclut pas les achats en ligne que les consommateurs canadiens effectuent auprès de détaillants se trouvant hors du Canada. Les achats de produits en ligne provenant de détaillants situés à l'étranger par les consommateurs canadiens sont intégrés dans les séries de données de produits importés de Statistique Canada. En 2015, la valeur des produits importés par la poste au Canada qui inclue l'importation des achats fait en-ligne était estimée à 1,8 milliards de dollars.

De plus, les ventes en ligne que les entreprises effectuent n'étant pas considérées comme des détaillants selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) ne sont pas incluses dans cette mesure des ventes au détail en ligne. Alors que la plupart des biens et des services que les consommateurs connaissent bien (comme la nourriture, les vêtements, les articles électroniques et les biens d'équipement ménager) sont vendus par des détaillants, un certain nombre d'autres biens et services vendus en ligne ne sont généralement pas vendus par des détaillants. Voici une liste d'exemples non exhaustive :

- Chambres d'hôtel
- Services de voyage, y compris l'achat de billets d'avion
- Billets
- Inscriptions à des programmes ou à des événements
- Paiements de facture
- Renouvellements de permis
- Opérations bancaires

Selon le SCIAN 2012, ces biens et services ne sont pas vendus par des détaillants, mais par des établissements appartenant à d'autres secteurs économiques, comme le groupe de l'hébergement des voyageurs et le sous-secteur des arts, spectacles et loisirs. Ces biens et services ne sont, par conséquent, pas couverts par la mesure des ventes au détail en ligne de l'EMCD.

## Quels détaillants vendent en ligne?

Selon le SCIAN 2012, le secteur du détail se divise en deux vastes catégories : détaillants **en magasin** et détaillants **hors magasin**.

Les détaillants **en magasin**, que l'on peut également appeler « classiques », exploitent des établissements de point de vente fixes, situés et conçus pour attirer un grand nombre de clients venant sur place. Ces magasins présentent une gamme importante de marchandises et utilisent généralement une publicité par médias de masse pour attirer les clients. Ces détaillants enregistrent principalement les ventes de leurs biens ou services effectuées dans leurs magasins physiques.

Les détaillants **hors magasin** vendent également des biens au grand public, mais pas depuis des magasins physiques fixes. Ces détaillants attirent en effet les clients et font la promotion de leur marchandise par des méthodes telles que la publicité en ligne, le publiereportage, des distributeurs automatiques, des catalogues électroniques ou traditionnels, des vitrines temporaires de marchandises (p. ex. des étals) et la vente directe (p. ex. sollicitation porte-à-porte). Ces ventes peuvent être effectuées en ligne (les biens étant livrés aux clients) ou depuis des points de vente, comme des étals, des vitrines temporaires ou des distributeurs automatiques.

Les détaillants ayant des devantures physiques et une division distincte de ventes en ligne vont enregistrer des ventes à la fois dans les secteurs en magasin et hors magasin. Si un magasin de vêtements, par exemple, possède une division en ligne et une division physique, et que la division responsable des ventes en ligne dispose d'un établissement, d'un service de paie et d'un personnel distincts, les ventes en ligne seraient intégrées au sous-secteur de ventes au détail hors magasin (SCIAN 454) et les ventes de la division physique seraient intégrées aux magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires (SCIAN 448).

Il appartient entièrement aux détaillants individuels de séparer ou non leurs activités en ligne de celles des magasins physiques. Par conséquent, certains détaillants importants déclarent leurs ventes dans les deux sous-secteurs (en magasins et hors magasin), alors que d'autres les déclarent uniquement dans l'un de ces sous-secteurs.

Si un détaillant en ligne possède un emplacement canadien à titre d'entreprise de vente au détail, il est inclus comme une exploitation de vente au détail canadienne. Si ce n'est pas le cas, il est exclu, même si le détaillant enregistre d'importantes ventes auprès de consommateurs canadiens, possède un site Web se terminant par .ca, voire des services logistiques, centres de traitement des commandes/entrepôt ou des services d'expédition basés au Canada. Ces entreprises sont classifiées comme étant des détaillants établis à l'étranger, pas comme étant des détaillants canadiens.

## Comment la série mensuelle de ventes au détail en ligne a-t-elle été développée?

À compter de janvier 2016, l'EMCD a mis en œuvre deux modifications pour commencer à capturer les ventes en ligne mensuelles effectuées par des détaillants canadiens.

Tout d'abord, l'EMCD a ajouté une question demandant aux participants existants si une portion de leurs ventes mensuelles s'effectuait par Internet ou non. S'ils répondaient oui, on leur demandait alors d'indiquer la portion de leurs ventes totales qui représentaient leurs ventes par Internet, exprimées soit en pourcentage soit en dollars.

Ensuite, l'EMCD a étendu sa portée pour recueillir des données sur les Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance (SCIAN 454110) au sein du sous-secteur de vente au détail hors magasin. Selon les données de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail de Statistique Canada, ce secteur contribue de manière importante aux ventes au détail en ligne et, par conséquent, doit être inclus afin d'établir une mesure mensuelle complète des ventes au détail en ligne. Par conséquent, l'EMCD couvre désormais les secteurs du détail correspondant au SCIAN 441-45411.

## Existe-t-il des projets de développement futur?

Les estimations mensuelles des ventes au détail en ligne sont actuellement uniquement disponibles au niveau national du secteur des ventes au détail. En effet, soit la plupart des détaillants ne sont pas capables d'indiquer leurs ventes en ligne par province, soit ils utilisent des méthodes très différentes d'attribution des ventes en ligne

selon leurs établissements sur l'ensemble du Canada. Statistique Canada va explorer des méthodes pour répartir les ventes en ligne par province en utilisant l'information disponible de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail. Statistique Canada étudie également la possibilité de publier les ventes au détail en ligne par secteur de vente au détail, ainsi que de créer des estimations de produits de base pour le sous-secteur hors magasin.

De plus, les autres secteurs du sous-secteur hors magasin peuvent également être ajoutés à l'EMCD, afin de compléter la couverture des ventes au détail à la fois traditionnelles et en ligne. Ces secteurs sont les exploitants de distributeurs automatiques (SCIAN 45421), les marchands de combustibles (SCIAN 45431) et d'autres établissements de vente directe (SCIAN 45439).

Des estimations désaisonnalisées des ventes au détail en ligne seront fournies une fois les données recueillies pendant au moins trois ans.